

*Proposition commune du Département de l'économie publique et du
Département politique au Conseil fédéral¹*

CONFÉRENCE SUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (CCEI):
RAPPORT FINAL

N'est pas destinée à la presse

Berne, 29 août 1977

La Conférence sur la coopération économique internationale (CCEI) – sur le déroulement de laquelle nous vous avons régulièrement fait rapport² – a achevé ses travaux le 3 juin dernier par une réunion tenue au niveau ministériel à laquelle notre pays était représenté par une délégation dirigée par les Chefs du Département politique et du Département de l'économie publique³.

La délégation suisse à la CCEI a établi un *rapport d'ensemble* (annexe)⁴ qui, d'une manière détaillée, rend compte des résultats de la Conférence et procède à une appréciation d'ensemble des tenants et aboutissants de cette conférence économique internationale d'un nouveau genre.

Les résultats de la CCEI

Les zones d'accord de même que les sujets sur lesquels une entente n'a pu être réalisée parmi les participants sont énumérés aux pages 7 à 10 du rapport de la délégation. Parmi les points d'accord d'un intérêt tout particulier pour la Suisse, il faut citer la possibilité que nous a offerte la CCEI de *dialoguer* pendant près de 18 mois avec les pays producteurs de pétrole. Ces discussions ont notamment débouché sur la reconnaissance de l'importance d'un approvisionnement suffisant et stable et sur la définition des grandes lignes d'un programme de coopération énergétique international⁵. Dans le secteur des *produits de base*, le résultat le plus important concerne l'engagement politique relatif au Fonds commun⁶ dont la création est envisagée dans le cadre du Programme intégré de la CNUCED⁷. Dans le *domaine commercial*, les participants à la CCEI ont réaffirmé leur volonté de faire aboutir les Négociations commerciales multilatérales actuellement en cours sous l'égide du GATT⁸. Mais c'est surtout en matière de *politique du développement* que

1. Proposition: CH-BAR#E1004.1#1000/9#847*. Signée par E. Brugger et P. Graber.

2. Cf p. ex. le rapport de Ph. Lévy et W. Rossier du 29 décembre 1975, dodis.ch/40733 et le PVCF N° 200 du 4 février 1976, dodis.ch/50856.

3. P. Graber et E. Brugger.

4. Rapport de la Délégation suisse à la CCEI du 9 août 1977, dodis.ch/50203.

5. Sur la crise pétrolière, cf. DDS, vol. 26, doc. 49, dodis.ch/39686.

6. Cf la notice de J.-P. Béguin et J. Cuttat du 4 novembre 1977, dodis.ch/50414.

7. Cf le rapport de la Délégation suisse sur la 4^{ème} session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement du 15 juin 1976, dodis.ch/40900, pp. 7–12; le PVCF N° 394 du 3 mars 1977, dodis.ch/51584 et le PVCF N° 1985 du 15 novembre 1978, dodis.ch/51585.

8. Sur le Tokyo-Round, cf. DDS, vol. 26, doc. 114, dodis.ch/35593, en particulier note 5; doc. 134, dodis.ch/38594 et doc. 182, dodis.ch/38602; DDS, vol. 27, doc. 74, dodis.ch/50105 et doc. 105, dodis.ch/49332 et le discours de P. R. Jolles du 23 janvier 1978, dodis.ch/50106.



des résultats positifs ont été enregistrés. Des engagements concrets ont été pris dans les domaines des transferts de ressources, de l'industrialisation ainsi que du développement de l'agriculture et des infrastructures. Finalement, un prix tout particulier doit être attaché du point de vue de la Suisse à l'accord (partiel toutefois) intervenu en matière de *promotion et de protection des investissements étrangers privés dans les pays en développement*⁹.

En revanche, il n'a pas été possible d'obtenir la création d'un forum permanent de consultation en matière d'énergie. De même, aucun progrès n'a été accompli en vue d'améliorer la sécurité d'approvisionnement en matières premières. Il n'a pas non plus été possible de trouver un terrain d'entente substantiel sur la question de la lutte contre l'inflation.

La question de *l'accroissement de l'aide publique au développement* a été l'un des *thèmes centraux* de la CCEI. La Suisse s'est trouvée isolée sur cette question, car elle a été le seul pays industrialisé à ne pas être en mesure de s'engager à accroître substantiellement son aide publique en valeur réelle. En revanche, elle s'est déclarée prête à participer à l'«Action spéciale»¹⁰ d'aide immédiate et additionnelle d'un montant d'un milliard de dollars pour les pays en développement les plus touchés par l'évolution économique mondiale et dont les revenus sont les plus faibles. Notre part s'élève à 26 millions de dollars (environ 65 millions de francs). Nous vous soumettrons d'ici peu un projet de message aux Chambres¹¹ précisant les modalités de notre participation à cette action. Conformément à vos instructions des 30 mars et 18 mai 1977¹², nous proposerons de le faire sous forme d'une conversion en dons de crédits à long terme accordés par la Suisse à certains pays en développement à faible revenu.

Les accords intervenus à la Conférence de Paris ne précisent pas leur *nature juridique*; il ne s'agit en tout état de cause pas d'un traité international. L'engagement auquel ont souscrit les participants est de nature politique plutôt que juridique.

Appréciation d'ensemble de la CCEI

Aux pages 10 à 13 du rapport ci-joint, la délégation suisse a procédé à une appréciation d'ensemble de la CCEI et de ses résultats. Elle débouche sur la constatation que la Conférence a sans doute contribué à une meilleure connaissance des problèmes du développement et de l'énergie et aussi

9. Cf. la notice de la Division du commerce du Département de l'économie publique du 29 avril 1977, dodis.ch/50428, pp. 13 s.

10. Cf. DDS, vol. 27, doc. 75, dodis.ch/51697; le procès-verbal de W. Rossier du 23 mai 1977, dodis.ch/50424; le PVCF N° 1508 du 14 septembre 1977, dodis.ch/52336; la notice de J.-P. Béguin du 18 janvier 1978, dodis.ch/50417 et le PVCF N° 496 du 15 mars 1978, dodis.ch/51918.

11. Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la participation de la Suisse à l'Action spéciale en faveur de pays en développement à faible revenu du 14 septembre 1977, FF, 1977, III, pp. 169–189.

12. Annotation dans le texte original: Propositions DFEP/DPF des 25 mars et 18 mai 1977. Pour la proposition commune du Département politique et du Département de l'économie publique du 25 mars 1977, cf. le PVCF N° 576 du 30 mars 1977, dodis.ch/50426 et pour la proposition commune du Département politique et du Département de l'économie publique du 17 mai 1977, cf. le PVCF N° 821 du 18 mai 1977, dodis.ch/50427.

des difficultés et des limites du dialogue Nord/Sud. Les pays en développement veulent avant tout obtenir des réformes en profondeur de l'économie mondiale et des règles nouvelles pour les relations économiques internationales¹³. Ils considèrent les actions conduites jusqu'ici par les pays industrialisés comme insuffisantes et trop souvent ponctuelles, c'est-à-dire destinées à répondre à des problèmes à court terme et ne s'insérant pas dans une politique cohérente de coopération internationale au développement. Pendant la CCEI, ils se sont à différentes reprises – et notamment au cours de la phase ministérielle finale – exprimés dans ce sens (cf. en particulier page 12 du rapport ci-joint). Tout en reconnaissant que des progrès ont été accomplis à la CCEI, les pays en développement n'ont pas caché leur déception à l'issue de la Conférence. La CCEI a en tous les cas confirmé qu'il ne pouvait y avoir de rétablissement d'un équilibre économique mondial sans efforts accrus de coopération en faveur des pays en développement.

Après avoir défini le rôle des différents participants à la Conférence (pages 14 à 21), le rapport de la délégation suisse émet finalement des considérations sur les suites de la CCEI (pages 22 et 23), en Suisse notamment. La CCEI a constitué une étape importante et utile de l'entreprise de longue haleine que constitue le dialogue entre pays industrialisés et pays en développement. Cette étape de la CCEI a maintenant pris fin, aucun des gouvernements participants n'ayant envisagé de l'institutionnaliser. Dans la perspective de ce processus à long terme de coopération et de négociation, les efforts devront maintenant être poursuivis dans les enceintes traditionnelles, en partant des résultats acquis à la CCEI. Ces enceintes sont les organes du système des Nations Unies¹⁴, les institutions de Bretton Woods¹⁵ et le GATT¹⁶. En outre, l'OCDE, qui a excellemment servi de centre de coordination et d'analyse entre pays industrialisés, doit poursuivre son action. Les décisions prises en juin par les Ministres de l'OCDE vont d'ailleurs dans ce sens¹⁷.

Dans notre pays, on n'a sans doute pas encore suffisamment conscience de l'importance économique et politique des problèmes du développement. En outre, on ne saurait minimiser la gravité de *notre isolement international* dû à notre incapacité de nous associer à l'engagement pris par l'ensemble des autres participants industrialisés d'accroître substantiellement leur aide publique en valeur réelle. Si la déclaration faite à ce sujet par le Chef de la délégation suisse¹⁸ n'a pas suscité trop de réactions négatives (cf. les considérations émises à la page 20 du rapport de la délégation), il est probable que nos négociateurs vont se voir placés à l'avenir dans une situation de plus en plus difficile sur le plan international. De toute façon, il est certain que de nouveaux efforts financiers nous seront demandés dans des domaines où la

13. Cf. la notice de M. Heimo du 9 février 1978, dodis.ch/50511.

14. Cf. le PVCF N° 174 du 8 février 1978, dodis.ch/50418.

15. Cf. la notice de J. Zwahlen à P. Aubert du 1^{er} mars 1978, dodis.ch/50420.

16. Cf. l'exposé de A. Dunkel du 31 août 1978, dodis.ch/48276.

17. Annotation dans le texte original: cf. le rapport du DFEP sur les résultats de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 23 et 24 juin 1977, qui vous sera soumis prochainement. Cf. le PVCF N° 1590 du 26 septembre 1977, dodis.ch/50434.

18. Discours de P. Graber du 30 mai 1977, dodis.ch/50425.

CCEI n'a donné que des orientations générales qui se concrétiseront dans d'autres enceintes (matières premières, énergie, industrialisation etc.). Sortir de cette situation difficile représente pour la Suisse une nécessité.

Abstraction faite de la question de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies¹⁹, un autre handicap important à une défense des intérêts de la Suisse sur le plan international est constitué par *notre absence de certaines enceintes universelles*, Fonds monétaire international et Banque mondiale notamment²⁰.

Dans l'immédiat, il s'agit pour notre pays – en collaboration avec ses partenaires industrialisés et les pays en développement – de *remplir les engagements contractés à Paris*, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de mesures spécifiques ou, plus généralement, de la continuation du dialogue sur les problèmes en suspens. Simultanément, sur le plan interne, il s'agit de *poursuivre et d'accentuer nos efforts d'information* en vue d'obtenir que la politique de coopération au développement menée par les autorités résulte d'un consensus aussi large que possible entre les différentes tendances qui s'expriment dans notre pays.

Nous vous *proposons* de prendre note du présent rapport et d'approuver les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale.

19. Cf. DDS, vol. 27, doc. 120, dodis.ch/51502 et doc. 156, dodis.ch/51504.

20. Cf. DDS, vol. 27, doc. 174, dodis.ch/51862, en particulier notes 6 et 7.